



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 5/03/2020	Dossier complet le : 	N° d'enregistrement : 2020-ARA-KKP-2475

1. Intitulé du projet

Liaison piétons-cycles Maconnex-Divonne - 2ème version
Modification du projet (dossier 2019-ARA-KKP-2173) dont la décision a été rendue le 08/10/2019

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **Communauté d'agglomération du Pays de Gex**

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale **Christophe Bouvier Président**

RCS / SIRET **| 2 | 4 | 0 | | 1 | 0 | 0 | | 7 | 5 | 0 | | 0 | 0 | 1 | 2 | 6 |** Forme juridique **EPCI**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
6°C	Aménagement d'une voie verte comprise de 7,5 km. La voie verte est aménagée sur des voies existantes ou en bordure de celles-ci sur environ 84 % de l'itinéraire.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à aménager une voie verte de Maconnex (commune d'Ornex) à Grilly sur un itinéraire de 7,5 km, dont :

- sur voie existante : 3 703 m dont :
 - _ 1 586 m de chaussée goudronnée
 - _ 716 m de piste en gravier concassé
 - _ 1 123 m de piste en terre
 - _ 278 m d'ancienne voie ferrée
- en bordure de route goudronnée existante : 2 560 m
- sur voie à créer : 1 215 m dont :
 - _ 980 m de champ en bordure de haie
 - _ 235 m de forêt

L'aménagement comprend des voies en site propre de 3m de large et des voies en bande cyclable. Les voies en bande cyclable sont réalisées sur la chaussée existante (sans création de nouvelle chaussée).

L'infrastructure sera en enrobé bitumineux, à l'exception des secteurs situés en forêt qui seront en revêtement stabilisé renforcé.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour but principal d'établir une continuité cyclable entre la piste cyclable existante reliant Divonne-les-Bains à Grilly, et la piste cyclable structurante actuellement en cours de construction reliant Gex à Ferney-Voltaire et la Suisse. La réalisation de ce tronçon permettra de finaliser le maillage des infrastructures modes doux en site propre du nord du Pays de Gex, et ainsi proposer une réelle alternative à la voiture pour les déplacements domicile/travail.

Le premier bénéfice attendu est un report modal de la voiture individuelle vers le vélo pour les trajets domiciles/travails, diminuant ainsi la congestion routière et réduisant donc la consommation d'énergie fossile et l'émission de gaz à effet de serre. Il est également attendu une augmentation de la multimodalité vélo/bus. En effet, la future piste cyclable a pour terminus Maconnex, qui est sur l'axe du futur Bus à Haut Niveau de Services (BHNS), qui reliera Gex à la gare centrale de Genève.

Une première demande de cas par cas concernant ce projet a été acceptée le 08 octobre 2019 (dossier 2019-ARA-KKP-2173). Depuis cette date, le tracé du projet a dû être modifié sur les communes de Sauvigny et Grilly, en raison de la dureté foncière rencontrée sur un secteur, sur une distance de 3,2 km sur les 7,5 km du projet (la longueur totale reste la même). Cette 2ème demande vise ainsi à régulariser le nouveau tracé.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent à l'aménagement de voies (3 m de chaussée) et d'accotements (entre 0,5 et 1,5 m). Ils intègrent également le traitement des intersections pour sécuriser les flux et des aménagements paysagers localisés.

Les interventions restent limitées en terme de terrassement (remblais et déblais) à la mise en œuvre de la structure de la voie et aux raccordements des accotements au terrain naturel.

Notons que plusieurs sections de l'itinéraire s'inscrivent sur des voies goudronnées existantes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A la mise en service, la voie verte est destinée à recevoir des circulations douces (usagers).

L'entretien courant de la voie verte (balayage de la voie, fauchage des accotements, entretien des espaces végétalisés dans le cadre du projet) et le suivi des ouvrages (barrières, signalisation...) sera assuré par la communauté d'agglomération.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de loi sur l'eau (IOTA)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- sur voie existante : 3 703 m dont : _ 1 586 m de chaussées goudronnées _ 716 m de piste en gravier concassé _ 1 123 m de piste en terre _ 278 m d'ancienne voie ferrée	Total de 7,5 km sur 3 m de largeur de voirie
- en bordure de route goudronnée existante : 2 560 m	
- sur voie à créer : 1 215m dont : _ 980 m de champ en bordure de haie _ 235 m de forêt	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Ornex, Versonnex, Sauverny et Grilly

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 06° 05' 20 " 103 Lat. 46° 17' 08 " 605

Point d'arrivée :

Long. 06° 06' 52 " 664 Lat. 46° 19' 59 " 529

Communes traversées :

Ornex, Versonnex, Sauverny et Grilly

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le tracé ne se situe pas au droit d'une zone naturelle, mais il en existe à proximité : - à 600 m : ZNIEFF 1 : Le Mont Mourex, n°01000009 - à 600 m : ZNIEFF 1 : Marais de Tutegny, n°01000058 - à 550 m : ZNIEFF 1 : Marais des Bidonnes, rivière de la Versoix et marais de Prodon, n° 01080001 - à 400 m : ZNIEFF 2 : Marais de Versoix, n°0108
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

			Inventaire des zones humides de l'Ain (DREAL).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le tracé ne se situe pas au droit d'une zone Natura 2000, mais il en existe : - à 1 250 m : Marais de la Haute Versoix et de Brou, n°FR8201644 - à 2 800 m : Crêts des Haut-Jura, n°FR8201643
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'itinéraire chemine principalement sur des voies ou des chemins existants, ou en bordure de celles-ci sur environ 6,2 km. Localement, certaines portions de tracé s'inscrivent en milieu agro-naturel ou forestier. Les incidences prévisibles restent modérées à faibles considérant la présence de pistes et de chemins agricoles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite des emprises sur des parcelles agricoles et forestières, principalement au droit de cheminement existant.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de Plan de Prévention des Risques (georisque).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est bénéfique à l'attractivité des modes doux et, par conséquence, à la réduction des usages motorisés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des sources de nuisance sonores (absence de circulation motorisée). Notons que la voie verte s'inscrit dans la zone d'influence des différentes infrastructures routières.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'intègre pas l'aménagement d'éclairage public.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La voie verte est destinée à des circulations douces.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La voie verte n'induit pas de rejets.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La voie verte n'induit pas d'effluents.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La voie verte n'induit pas la production de déchets.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement d'une voie verte n'est pas de nature à modifier les ambiances paysagères présentes.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit majoritairement en secteur urbain sur des espaces publics existants. En zone rurale, des emprises pourront être nécessaires sur des milieux agricoles et/ou forestier. Les surfaces resteront faibles et ne sont pas de nature à induire des modifications significatives des activités existantes.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Le projet s'inscrit dans le cadre d'une coopération avec le canton de Genève, qui prévoit également des voies vertes sur son territoire.

Néanmoins, l'aménagement du projet n'est pas susceptible d'avoir des effets sur le territoires Suisse (aucun rejet, ni effluent, ni émission).

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La réalisation des travaux intègre un ensemble de mesures assurant la préservation des milieux naturels et aquatiques :

- la gestion des déchets,
- la gestion des eaux pluviales,
- la prévention et la lutte contre les pollutions accidentelles,
- la prévention contre les risques et les nuisances vis-à-vis des riverains (bruit, odeur, vibration...)
- la sensibilisation des entreprises amenées à intervenir,
- l'information des populations.

En exploitation, le projet présente des impacts nuls sur les eaux pluviales, avec la création possible de tranchée d'infiltration le long de la voie verte et l'utilisation de la voirie existante.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne majoritairement des voies existantes ou en bordure de celle-ci (6,2 km). En zone rurale, les choix de tracé privilégient les accotements routiers au sein du contexte agro-naturel et/ou forestier.

Néanmoins, les incidences prévisibles du projet restent faibles de par la nature des aménagements et des interventions nécessaires. De plus, ces incidences sont maîtrisables dans le cadre d'un management environnemental de l'opération, notamment en conception et en réalisation.

Enfin, l'opération reste soumise à la loi sur l'eau, qui intègre notamment l'évaluation des incidences sur les milieux naturels, et sur les sites Natura 2000.

Ainsi la réalisation d'une évaluation environnementale ne paraît pas indispensable.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe MACD

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Gex

le, 25/02/2020

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Liaison piétons-cycles Maconnex-Divonne

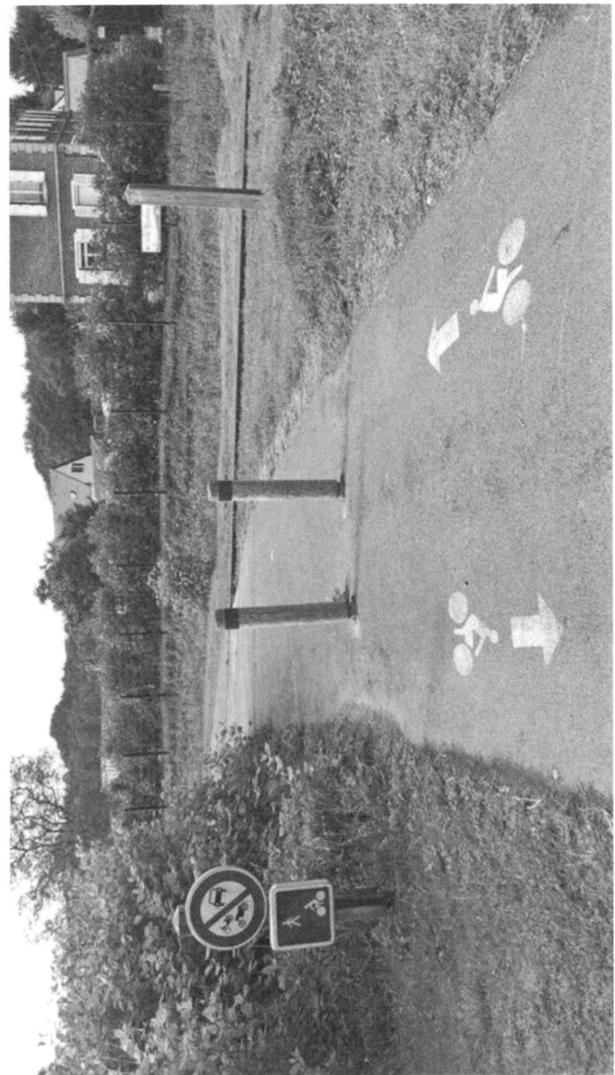
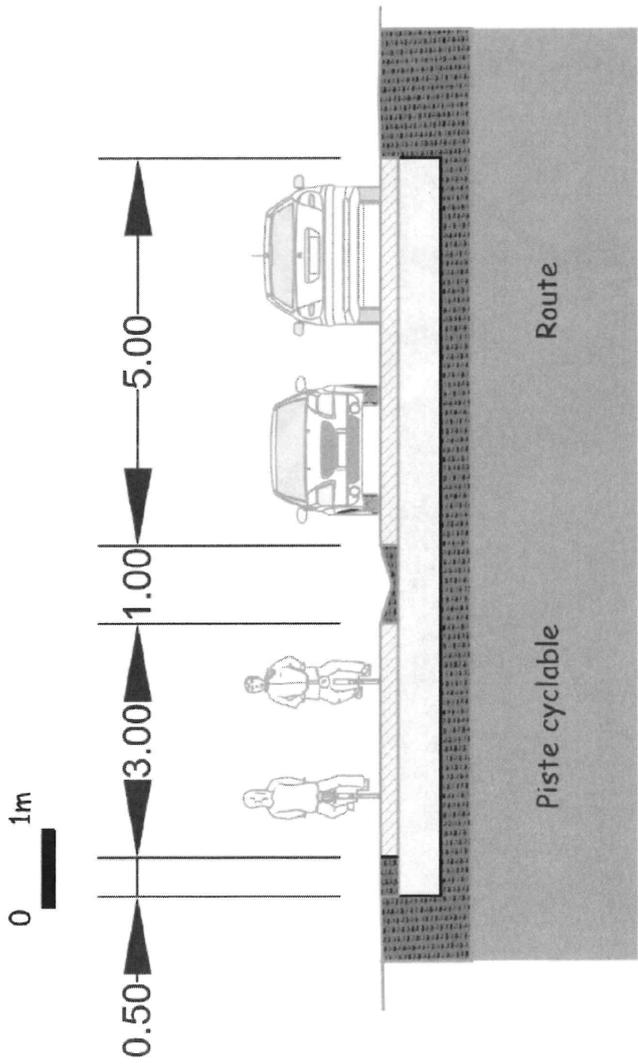
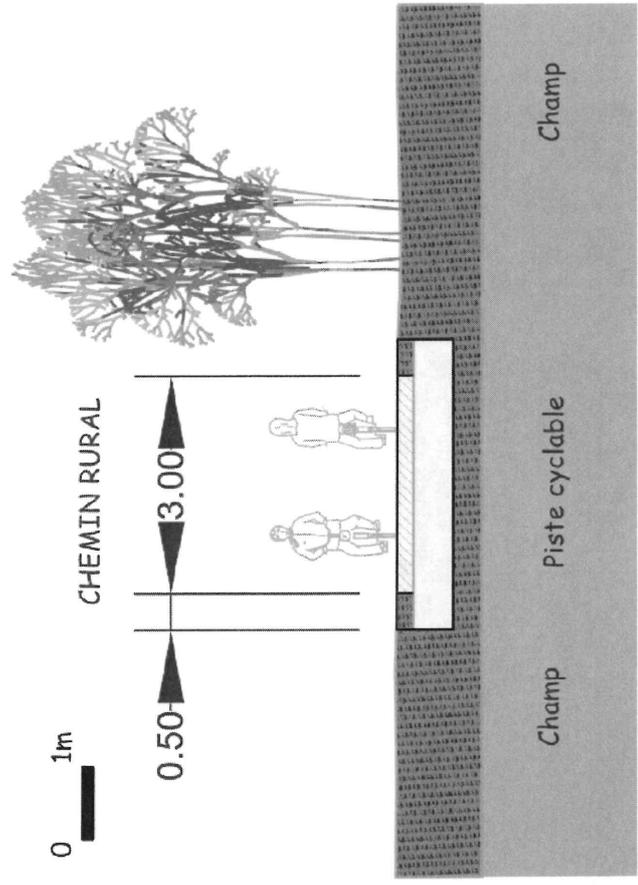
2ème version – février 2020

Annexe au CERFA Cas par cas



- 1. Carte de situation** p.3
- 2. Intention d'aménagement** p.4
- 3. Détail du tracé par tronçon** p.5
- 4. Localisation des sites Natura 2000** p.9
- 5. Traversées de zones humides** p.10
- 6. Emprise sur zone agricole et forestière** p.11

2. Intentions d'aménagement



Tronçon 1 : Maconnex-Versonnex



Liaison piétons-cycles Maconnex-Divonne
2. Zoom Versonnex-Sauvigny





5. Traversées de zones humides



ZH1 :

La voie verte traversera une zone humide sur une route goudronnée existante.

Il n'y aura donc pas de nouveaux impacts sur la zone humide.



ZH2 :

La voie verte traversera une zone humide sur une passerelle piétonne existante.

Il n'y aura donc pas de nouveaux impacts sur la zone humide.



ZH3 :

La voie verte passera à proximité d'une zone humide mais ne la traversera pas.

Il n'y aura donc que peu d'impacts sur la zone humide.

6. Emprise sur zone agricole et forestière

Zoom 1



Tracé du projet par type de sol existant :

-  Bordure de champs
-  Bordure de route
-  Forêt
-  Goudron
-  Piste concassée
-  Piste en terre

Zoom 2



Zoom 3



Emprise en zone agricole :

La voie verte longera des zones agricoles en bordure de zones urbanisées, de franges boisées ou non exploitées, de manière à ne jamais miter les parcelles agricoles.

Emprise en zone forestière :

Trois secteurs boisés sont traversés, pour une surface de déboisement totale estimée d'environ 1 400 m². Dans ces zones forestière, le revêtement au sol sera du stabilisé renforcé.

- Zoom 1 : la voie verte empruntera un chemin piéton existant mais non cadastré. Une coupe d'arbres d'une surface approximative de 1 000 m² sera nécessaire en bordure de ce chemin.
- Zoom 2 : la voie verte empruntera un secteur vierge nécessitant une coupe d'arbres d'environ 400 m².



Image d'intention de voie verte en bordure de zone agricole



Image d'intention de voie verte en zone forestière



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

26/03/2020

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2020-ARA-KKP-2475

1. Intitulé du projet

Liaison piétons-cycles Maconnex-Divonne - 2ème version

Modification du projet (dossier 2019-ARA-KKP-2173) dont la décision a été rendue le 08/10/2019

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'agglomération du Pays de Gex

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Christophe Bouvier Président

RCS / SIRET

240110075000126

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6°C	Aménagement d'une voie verte comprise de 7,5 km. La voie verte est aménagée sur des voies existantes ou en bordure de celles-ci sur environ 84 % de l'itinéraire.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à aménager une voie verte de Maconnex (commune d'Ornex) à Grilly sur un itinéraire de 7,5 km, dont :

- sur voie existante : 3 703 m dont :

- _ 1 586 m de chaussée goudronnée
- _ 716 m de piste en gravier concassé
- _ 1 123 m de piste en terre
- _ 278 m d'ancienne voie ferrée

- en bordure de route goudronnée existante : 2 560 m

- sur voie à créer : 1 215 m dont :

- _ 980 m de champ en bordure de haie
- _ 235 m de forêt

L'aménagement comprend des voies en site propre de 3m de large et des voies en bande cyclable. Les voies en bande cyclable sont réalisées sur la chaussée existante (sans création de nouvelle chaussée).

L'infrastructure sera en enrobé bitumineux, à l'exception des secteurs situés en forêt qui seront en revêtement stabilisé renforcé.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour but principal d'établir une continuité cyclable entre la piste cyclable existante reliant Divonne-les-Bains à Grilly, et la piste cyclable structurante actuellement en cours de construction reliant Gex à Ferney-Voltaire et la Suisse. La réalisation de ce tronçon permettra de finaliser le maillage des infrastructures modes doux en site propre du nord du Pays de Gex, et ainsi proposer une réelle alternative à la voiture pour les déplacements domicile/travail.

Le premier bénéfice attendu est un report modal de la voiture individuelle vers le vélo pour les trajets domiciles/travails, diminuant ainsi la congestion routière et réduisant donc la consommation d'énergie fossile et l'émission de gaz à effet de serre. Il est également attendu une augmentation de la multimodalité vélo/bus. En effet, la future piste cyclable a pour terminus Maconnex, qui est sur l'axe du futur Bus à Haut Niveau de Services (BHNS), qui reliera Gex à la gare centrale de Genève.

Une première de demande de cas par cas concernant ce projet a été acceptée le 08 octobre 2019 (dossier 2019-ARA-KKP-2173). Depuis cette date, le tracé du projet a dû être modifié sur les communes de Sauverny et Grilly, en raison de la dureté foncière rencontrée sur un secteur, sur une distance de 3,2 km sur les 7,5 km du projet (la longueur totale reste la même). Cette 2ème demande vise ainsi à régulariser le nouveau tracé.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent à l'aménagement de voies (3 m de chaussée) et d'accotements (entre 0,5 et 1,5 m). Ils intègrent également le traitement des intersections pour sécuriser les flux et des aménagements paysagers localisés.

Les interventions restent limitées en terme de terrassement (remblais et déblais) à la mise en œuvre de la structure de la voie et aux raccordements des accotements au terrain naturel.

Notons que plusieurs sections de l'itinéraire s'inscrivent sur des voies goudronnées existantes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A la mise en service, la voie verte est destinée à recevoir des circulations douces (usagers).

L'entretien courant de la voie verte (balayage de la voie, fauchage des accotements, entretien des espaces végétalisés dans le cadre du projet) et le suivi des ouvrages (barrières, signalisation...) sera assuré par la communauté d'agglomération.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
 Autorisation de loi sur l'eau (IOTA)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- sur voie existante : 3 703 m dont : _ 1 586 m de chaussées goudronnées _ 716 m de piste en gravier concassé _ 1 123 m de piste en terre _ 278 m d'ancienne voie ferrée	Total de 7,5 km sur 3 m de largeur de voirie
- en bordure de route goudronnée existante : 2 560 m	
- sur voie à créer : 1 215m dont : _ 980 m de champ en bordure de haie _ 235 m de forêt	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Ornex, Versonnex, Sauverny et Grilly

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 0 6 ° 0 5 ' 2 0 " 103 Lat. 4 6 ° 1 7 ' 0 8 " 605

Point d'arrivée : Long. 0 6 ° 0 6 ' 5 2 " 664 Lat. 4 6 ° 1 9 ' 5 9 " 529

Communes traversées :
 Ornex, Versonnex, Sauverny et Grilly

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le tracé ne se situe pas au droit d'une zone naturelle, mais il en existe à proximité : - à 600 m : ZNIEFF 1 : Le Mont Mourex, n°01000009 - à 600 m : ZNIEFF 1 : Marais de Tutegny, n°01000058 - à 550 m : ZNIEFF 1 : Marais des Bidonnes, rivière de la Versoix et marais de Prodon, n° 01080001 - à 400 m : ZNIEFF 2 : Marais de Versoix, n°0108
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

			Inventaire des zones humides de l'Ain (DREAL).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le tracé ne se situe pas au droit d'une zone Natura 2000, mais il en existe : - à 1 250 m : Marais de la Haute Versoix et de Brou, n°FR8201644 - à 2 800 m : Crêts des Haut-Jura, n°FR8201643
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'itinéraire chemine principalement sur des voies ou des chemins existants, ou en bordure de celles-ci sur environ 6,2 km. Localement, certaines portions de tracé s'inscrivent en milieu agro-naturel ou forestier. Les incidences prévisibles restent modérées à faibles considérant la présence de pistes et de chemins agricoles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite des emprises sur des parcelles agricoles et forestières, principalement au droit de cheminement existant.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de Plan de Prévention des Risques (georisque).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est bénéfique à l'attractivité des modes doux et, par conséquence, à la réduction des usages motorisés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des sources de nuisance sonores (absence de circulation motorisée). Notons que la voie verte s'inscrit dans la zone d'influence des différentes infrastructures routières.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'intègre pas l'aménagement d'éclairage public.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La voie verte est destinée à des circulations douces.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La voie verte n'induit pas de rejets.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La voie verte n'induit pas d'effluents.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La voie verte n'induit pas la production de déchets.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement d'une voie verte n'est pas de nature à modifier les ambiances paysagères présentes.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit majoritairement en secteur urbain sur des espaces publics existants. En zone rurale, des emprises pourront être nécessaires sur des milieux agricoles et/ou forestier. Les surfaces resteront faibles et ne sont pas de nature à induire des modifications significatives des activités existantes.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Le projet s'inscrit dans le cadre d'une coopération avec le canton de Genève, qui prévoit également des voies vertes sur son territoire.

Néanmoins, l'aménagement du projet n'est pas susceptible d'avoir des effets sur le territoires Suisse (aucun rejet, ni effluent, ni émission).

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La réalisation des travaux intègre un ensemble de mesures assurant la préservation des milieux naturels et aquatiques :

- la gestion des déchets,
- la gestion des eaux pluviales,
- la prévention et la lutte contre les pollutions accidentelles,
- la prévention contre les risques et les nuisances vis-à-vis des riverains (bruit, odeur, vibration...)
- la sensibilisation des entreprises amenées à intervenir,
- l'information des populations.

En exploitation, le projet présente des impacts nuls sur les eaux pluviales, avec la création possible de tranchée d'infiltration le long de la voie verte et l'utilisation de la voirie existante.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne majoritairement des voies existantes ou en bordure de celle-ci (6,2 km). En zone rurale, les choix de tracé privilégient les accotements routiers au sein du contexte agro-naturel et/ou forestier.

Néanmoins, les incidences prévisibles du projet restent faibles de par la nature des aménagements et des interventions nécessaires. De plus, ces incidences sont maîtrisables dans le cadre d'un management environnemental de l'opération, notamment en conception et en réalisation.

Enfin, l'opération reste soumise à la loi sur l'eau, qui intègre notamment l'évaluation des incidences sur les milieux naturels, et sur les sites Natura 2000.

Ainsi la réalisation d'une évaluation environnementale ne paraît pas indispensable.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe MACD

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Gex

le, 25/02/2020

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Liaison piétons-cycles Maconnex-Divonne

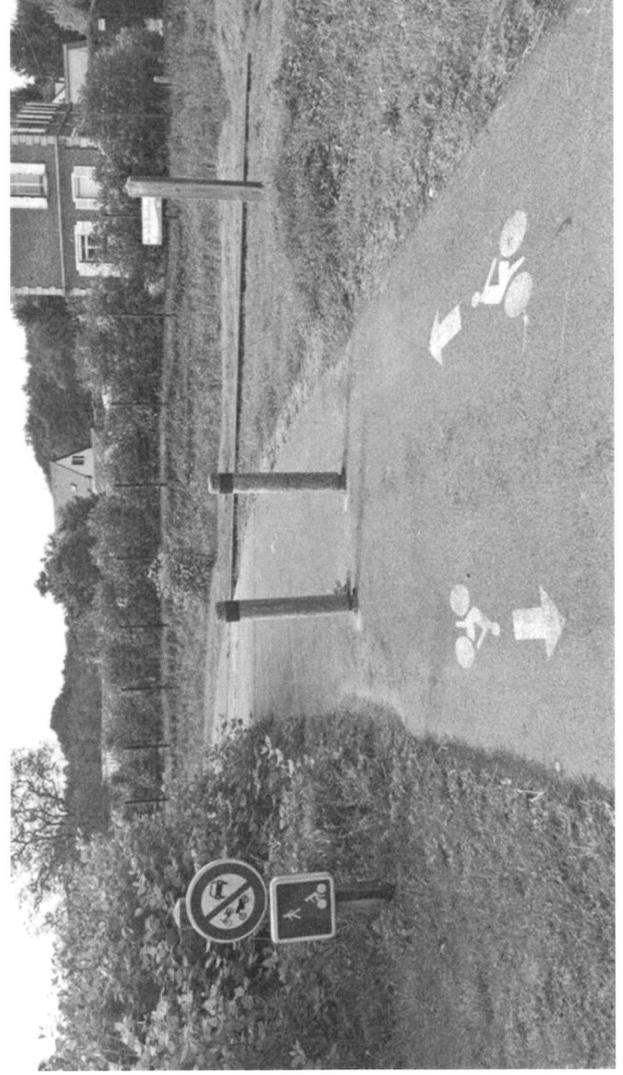
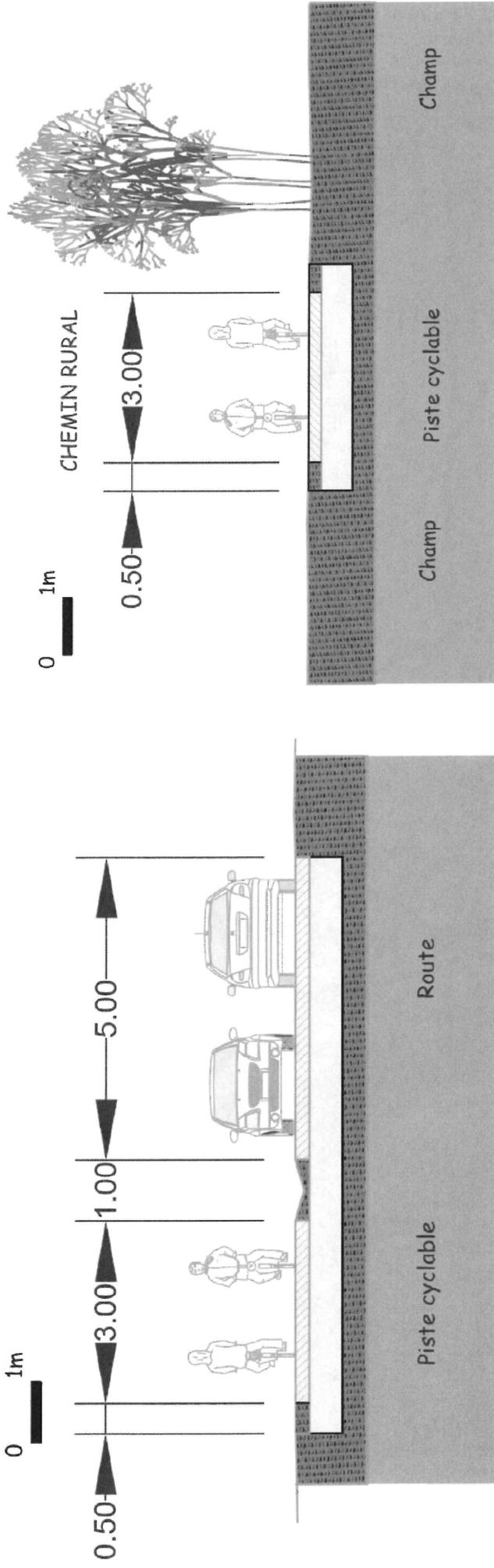
2ème version – février 2020

Annexe au CERFA Cas par cas

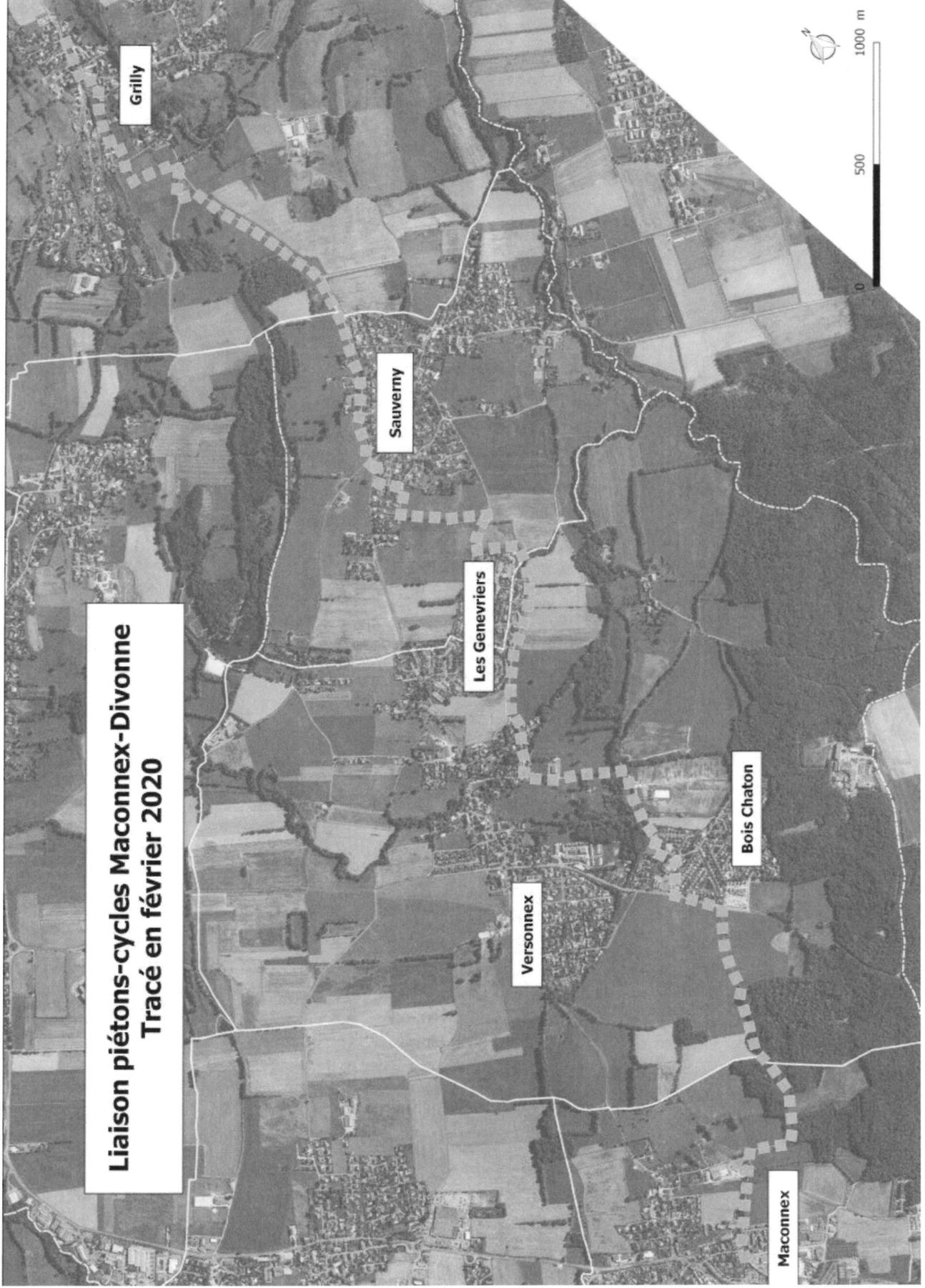


- 1. Carte de situation** p.3
- 2. Intention d'aménagement** p.4
- 3. Détail du tracé par tronçon** p.5
- 4. Localisation des sites Natura 2000** p.9
- 5. Traversées de zones humides** p.10
- 6. Emprise sur zone agricole et forestière** p.11

2. Intentions d'aménagement



3. Tracé complet



Tronçon 1 : Maconnex-Versonnex



Liaison piétons-cycles Maconnex-Divonne
1. Zoom Ornex-Versonnex





Liaison piétons-cycles Maconnex-Divonne
3. Zoom Grilly



5. Traversées de zones humides



ZH1 :

La voie verte traversera une zone humide sur une route goudronnée existante.

Il n'y aura donc pas de nouveaux impacts sur la zone humide.



ZH2 :

La voie verte traversera une zone humide sur une passerelle piétonne existante.

Il n'y aura donc pas de nouveaux impacts sur la zone humide.



ZH3 :

La voie verte passera à proximité d'une zone humide mais ne la traversera pas.

Il n'y aura donc que peu d'impacts sur la zone humide.

